

	Avertir le médecin scolaire	Eviction (décision du médecin scolaire)	Information des enfants/parents et du personnel (à l'initiative du médecin scolaire)	Mesures spécifiques d'hygiène en fonction du type de transmission (voir p.80 chapitre 2)	Prise en charge de l'entourage	Déclaration obligatoire aux inspecteurs en charge de la prévention des maladies infectieuses
Coqueluche	OUI	5 jours à dater du début de l'antibiothérapie Si refus de traitement, 3 semaines après début des symptômes	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre	Transmission respiratoire	Antibioprophylaxie et vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	OUI dans les 24h
Cytomégalovirus	Informers la médecine du travail	NON	Informations pour les femmes enceintes par la médecine du travail	Hygiène stricte des mains		Au médecin du travail par l'intermédiaire de l'établissement
Diptérie Urgence de santé publique	OUI	OUI jusqu'à guérison clinique	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre	Transmission respiratoire et/ou cutanée (+consommation lait cru/contact animaux contaminés)	Antibioprophylaxie et vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	OUI
Gale	OUI	NON si correctement traitée	Si épidémie, informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre	Maladie cutanée à transmission directe	Si épidémie : dépistage	NON sauf si épidémie (> 1 cas) : information au médecin du travail
Gastro-entérites	OUI si plusieurs cas ou forme sévère	Éviction jusqu'à guérison	Si épidémie, informations sur la maladie et les mesures à prendre	Transmission féco-orale	Eventuellement, dépistage et recherche des sources de contamination	En cas de situation épidémique exceptionnelle
Hépatite A	OUI	14 jours minimum à partir du début des symptômes	Informations sur la maladie et les possibilités de vaccination	Transmission féco-orale	Si 2 cas non apparentés, éventuelle recommandation de vaccination et recherche de source de contamination	OUI + service de médecine du travail
Impétigo	OUI si problème de traitement	NON si correctement traité et lésions sèches ou couvertes	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre	Maladie cutanée à transmission directe	Aucune	NON
Mégalérythème épidémique (5ème maladie)	NON. Informer la médecine du travail	NON	Informations pour les femmes enceintes par la médecine du travail	Transmission respiratoire		NON
Méningites à méningocoques ou méningococcémies Urgence de santé publique	OUI	OUI jusqu'à la guérison clinique	Informations sur la maladie et les modalités d'application des mesures à prendre	Transmission respiratoire	Antibioprophylaxie pour les personnes ayant eu des contacts à haut risque durant les 7 jours précédant la maladie (éviction de 7 jours, si refus) - vaccination éventuelle	OUI dans les 24h
Oreillons	OUI	Eviction jusqu'à guérison	Informations sur la maladie, la vaccination et les éventuelles mesures à prendre	Aucune	Vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	NON
Poliomyélite Urgence de santé publique	OUI	Eviction jusqu'à recherche virologique négative dans les 2 échantillons de selles successives obtenues à au moins 24h d'intervalle	Rappel de la recommandation de vaccination	Hygiène stricte des mains et des sanitaires	Vérification du statut vaccinal des contacts. Vacciner ou compléter la vaccination avec IPV* si vaccination incomplète	OUI
Pédiculose (Poux)	OUI si problème de traitement	NON ou d'une durée de 3 jours maximum si pédiculose persistante	Informations des élèves/parents et du personnel	Maladie cutanée à transmission directe	Si nécessaire, plan concerté d'actions éducatives et sociales	NON
Rougeole Urgence de santé publique	OUI	Éviction jusqu'à guérison	Informations sur la maladie, la vaccination et les éventuelles mesures à prendre	Transmission respiratoire et par contact direct	Vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	OUI dans les 24h
Rubéole	OUI	Éviction jusqu'à guérison	Informations sur la maladie, la vaccination et les éventuelles mesures à prendre	Transmission respiratoire	Vaccination pour ceux qui présentent une vaccination incomplète ou inexistante	Au médecin du travail par l'intermédiaire de l'établissement
Scarlatine	OUI	24h à compter du début du traitement par antibiotiques	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre	Transmission respiratoire	Pas d'antibioprophylaxie	NON
Teignes du cuir chevelu	OUI	NON si correctement traitée	Informations sur la maladie et les éventuelles mesures à prendre	Maladie cutanée à transmission directe	Surveillance attentive - éventuel dépistage	NON
Tuberculose	OUI	OUI durant la période de contagiosité	Information sur le dépistage	Transmission respiratoire	Dépistage ciblé et surveillance spécifique	OUI
Varicelle	OUI	OUI jusqu'à ce que toutes les lésions soient au stade de croûtes	Information sur la maladie et les mesures à prendre chez les personnes immunodéprimées	Transmission respiratoire et cutanée	Pas de mesures spécifiques	NON
Verrues plantaires et pied d'athlète	NON	NON	Désinfection des pieds avant la baignade et après	Désinfection régulière des salles de gymnastique et des douches		NON

Les pages suivantes présentent des éléments descriptifs des maladies et de leurs conséquences. Vous y trouverez également quelques explications concernant les mesures générales d'hygiène à renforcer en fonction de la maladie et de son mode de transmission.